

NOUVEAU : CONSULTEZ UN MÉDECIN DANS UNE CABINE DE TÉLÉMÉDECINE

Avec la cabine de télémédecine, obtenez un rendez-vous rapidement à la Maison de l'étudiant.

Premières consultations ouvertes à partir du lundi 11 mars 2024

Présentation avec animations : mercredi 20 mars 2024 à 12h30

[2ème étage de la Maison de l'étudiant](#)

[1, allée de l'astronomie](#)

[78280 Guyancourt](#)

Vous avez besoin d'un rendez-vous rapidement?

Votre médecin traitant n'est pas disponible?

Vous n'avez pas de médecin traitant?

Vous pouvez consulter un médecin à distance pour une prise en charge ponctuelle sans surcoût dans la nouvelle cabine de télémédecine à la Maison de l'étudiant.

[La télémédecine, c'est quoi ?](#)

- » Une consultation médicale vidéo entre un patient et **un médecin du territoire des Yvelines**. Il pourra vous conseiller dans **votre parcours de soin**.
- » **Des dispositifs médicaux certifiés** utilisés à distance : tensiomètre, stéthoscope, otoscope, dermatoscope,
- » **Un local insonorisé** pour respecter la confidentialité
- » **Des données** de santé **protégées**
- » Acte reconnu et remboursé par la Sécurité sociale - **sans surcoût**

Prendre rendez-vous

Vous devez prendre un rendez-vous sur le site Je trouve un médecin. Vous devrez y créer un compte et vous munir de votre carte bancaire et de votre carte vitale. Une empreinte de votre CB d'un montant de 30€ sera effectuée, vous ne serez débité du montant de votre consultation qu'à la fin de votre rendez-vous. Vous retrouverez vos documents sur votre compte.

[Jetrouveunmedecin.fr](https://jetrouveunmedecin.fr)

Les créneaux de réservation sont mis en ligne 3 jours avant la date de consultation. En cas de difficulté sur le site, contactez le 01 70 81 49 46 (prix d'un appel local).

Pendant le rendez-vous

- » Vous serez accueilli par des étudiants référents cabine pour vous guider (arrivez 10 minutes avant la consultation)
- » Installez vous dans la cabine muni de votre carte vitale.
- » Le médecin téléconsultant vous guide dans l'utilisation des appareils connectés pendant la consultation.
- » Récupérez votre bilan de consultation et, si nécessaire, votre ordonnance. Un compte-rendu peut être envoyé à votre médecin traitant.
- » Vos documents sont conservés sur votre espace patient sécurisé. N'hésitez pas à les communiquer à votre médecin traitant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ce service de télémédecine est ouvert à tous : étudiants et étudiantes, personnels, habitants du territoire.

Pour plus d'information :

> Consultez la FAQ

(Consultation de soin non-programmé en secteur 1, ne se substituant pas à la recherche d'un médecin traitant)

Présentation de la cabine : le mercredi 20 mercredi 2024 à 12h30 , sur place